



IMMOBILIER

## Honoraires de l'Agence

### VENTES

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

# 2% TTC

Avec un minimum de 8000 €

*Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur ( ou cas exceptionnel à la charge du vendeur si le mandat ou la délégation de mandat le stipule ).*

Locaux commerciaux  
et terrains

10%

Parkings et boxes

Forfait 3500€